



Réforme des lycées, baisse des moyens, sélection à l'université. ça suffit ! Toutes et tous en grève le 6 février

Projet Mathiot : Un lycée inégalitaire construit pour permettre la sélection en licence.

La mission Mathiot a remis son rapport sur la réforme du lycée général et technologique le 24 janvier. Le texte préconise de supprimer les séries et de créer un lycée modulaire, avec une seconde générale (avec spécialisation au 2^e semestre), et une 1^{ère} et terminale constituées d'un tronc commun de disciplines (autour de 15h en 1^{ère} et 12h en terminale) et d'une unité de spécialisation avec des couples de disciplines « majeures » à choisir parmi des binômes définis nationalement ainsi que de 2 « mineures ».

Le baccalauréat serait constitué, outre l'épreuve anticipée de français en fin de 1^{ère}, de 2 épreuves en terminale au printemps portant sur les 2 majeures, l'épreuve de philosophie et un oral pluri disciplinaire en juin. Pour les disciplines du tronc commun, une dose (ou non) de contrôle continu et/ou des épreuves ponctuelles anonymées corrigées par les enseignant·es de l'établissement. Le contrôle continu contera pour 40% de l'examen.

Ce projet est construit au service de la sélection à l'entrée de la licence. En effet, les majeures, dont les résultats des évaluations seront connus au moment des réponses des universités sur Parcoursup, permettront de contrôler les « attendus » exigés pour sélectionner à l'entrée en licence.

Loin d'un enseignement général commun à toutes les séries, avec des heures d'approfondissement dans certaines disciplines, ce que revendique la CGT éduc'action. Le tronc commun du projet ne sera qu'un alibi cachant une hyperspécialisation.

Il s'agit bien de spécialiser et d'orienter les élèves dès la 1^{ère}.

Le projet tourne ainsi le dos à un lycée émancipateur et va aggraver les déterminismes sociaux déjà à l'œuvre actuellement dans le choix des séries, entre les élèves des milieux favorisés, qui sauront choisir les bonnes majeures en fonction des « attendus » de Parcoursup et les autres.

Il risque également d'accroître les disparités territoriales entre les établissements en mesure de proposer tous les duos de majeures et les autres, d'autant plus que des « majeures d'établissement » pourraient être proposées.

Quant au baccalauréat, sa vocation de 1^{er} grade universitaire serait gravement remise en cause. Avec seulement 60% d'épreuves nationales, la valeur dépendra un peu plus de l'établissement des élèves.

Un projet inquiétant pour les postes et les conditions de travail des personnels.

Des suppressions de postes massives. Le projet laisse présager une forte baisse des horaires élèves, avec 27h maximum en 1^{ère} et Terminale et des regroupements de classes avec la fin des séries.

Des disciplines en danger. Certaines ne seront pas dans le tronc commun et/ou intégreront peu de binômes de majeures. Cela pourrait entraîner une véritable saignée pour les langues vivantes autre que l'anglais, pour la SVT...

Une semestrialisation serait lourde de conséquences pour l'organisation du travail. Ce projet pourrait ainsi aboutir à une remise en cause des obligations de service hebdomadaires des enseignant·es.

La voie technologique en danger. Le projet aborde à peine l'architecture de la voie technologique, censée être construite sur le modèle du projet de voie générale, signe inquiétant, de sa possible marginalisation.

Des dotations horaires insuffisantes

Alors que le candidat Macron avait soutenu, pendant sa campagne, que l'Education serait préservée de l'austérité budgétaire, les dotations horaires, annoncées dans les collèges et les lycées, sont notoirement insuffisantes.

Dans les collèges, elles ne permettent pas de financer la « réforme de la réforme » du ministre, obligeant les établissements à financer en interne les options qu'on les incite à créer, au détriment des moyens pédagogiques et du travail en groupes à effectifs réduits. Les effectifs par classe augmentent un peu plus encore.

Dans les lycées, elles ne permettent pas de faire face à la hausse démographique et imposent de surcharger encore un peu plus les classes, notamment dans les lycées sortis de l'éducation prioritaire.

Ce choix politique dégrade inexorablement les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

La CGT éduc'action exige des moyens permettant une baisse drastique des effectifs par classe. Elle continue d'exiger l'abrogation de la réforme du collège et le retour des lycées en éducation prioritaire.

Des élèves trié·es à l'entrée de l'université.

Le projet de loi Vidal est examiné à l'Assemblée nationale depuis le 12 décembre. Prenant prétexte de l'instauration du tirage au sort dans certaines filières et des difficultés de certain·es étudiant·es en licence, le gouvernement veut mettre en place une sélection qui ne dit pas son nom.

à la lecture des attendus nationaux, les bachelier·ères technologiques sont quasiment écarté·es de la licence, les bacs pro le sont totalement. Quant aux élèves de L, ils/elles seront surpris·es de voir qu'il leur faudra une bonne culture scientifique pour s'inscrire en psycho.

Pour la CGT Éduc'action, cette sélection est inacceptable. L'obtention du baccalauréat, 1er grade universitaire doit permettre à chaque élève d'accéder à la poursuite d'études souhaitée.

La réponse aux réelles difficultés liées à l'orientation post bac doit être trouvée dans les moyens alloués à l'orientation, dans le recrutement de personnels universitaires en nombre suffisant pour satisfaire les demandes d'orientation ? Inscription mais aussi pour aider à la réussite de chacun·e en licence.

Des menaces contre les lycées professionnels.

Le rapport «pour le développement de l'apprentissage» propose au gouvernement des pistes qui remettent en cause le fondement même de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Sans surprise, on y retrouve la volonté d'imposer l'apprentissage en multipliant les passerelles entre LP et CFA, en favorisant la mixité des publics dans les LP, en permettant la signature de contrats d'apprentissage toute l'année ; ce projet casse aussi les diplômes et les qualifications en imposant des validations des diplômes par blocs de compétences...

Le rapport postule que l'apprentissage est la voie «royale» d'intégration professionnelle. La réalité est tout autre avec un patronat peu enclin à prendre des apprenti·es en pré bac. Ce texte feint d'ignorer que la formation initiale sous statut scolaire reste la meilleure voie pour la professionnalisation des élèves et la garantie d'une formation générale ambitieuse.

Le financement des LP, via la taxe d'apprentissage, reste incertain et tributaire des discussions sur la formation professionnelle au niveau du ministère de travail.

Enfin, *l'inquiétude demeure quant au maintien du statut des PLP et de leurs obligations de service qui continuent d'être un obstacle à la mise en œuvre des préconisations du rapport.*